

3.5.73 - BM MODULE A - CREER ET DEVELOPPER UNE ENTREPRISE ARTISANALE (7 JOURS)

Objectif général

- Conduire un projet de création, de reprise ou de développement d'activités d'une entreprise artisanale
- Ancrer son projet de création, de développement dans la réalité fiscale, sociale et juridique du secteur choisi
- Construire le projet entrepreneurial, le business model de la création et du développement de l'entreprise
- Identifier et actionner les leviers d'aide (outils & structures) financiers et administratifs
- Construire un argumentaire, une présentation, un « storytelling » pour défendre son projet dans le registre adapté à ses interlocuteurs (banquiers investisseurs, clients etc)

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les étapes et les interlocuteurs clés pour créer son entreprise
- Se familiariser avec les concepts essentiels du droit pour assurer la gestion quotidienne
- Gérer les défis financiers : identifier les problèmes et trouver des solutions adaptées.
- Reconnaître les procédures et étapes de la transmission.
- Acquérir une connaissance de son environnement institutionnel.
- Renforcer les compétences linguistiques en français : améliorer la précision et l'exactitude de l'expression.
- Élaborer un discours argumenté à l'écrit et à l'oral : développer sa capacité à persuader.

Prérequis

Spécifique aux métiers cf. Règlement Particulier :

- Titulaire d'un titre ou diplôme professionnel et/ou
- Expérience dans le métier considéré

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau,
- Directement opérationnelles en entreprise.

Modalité d'inscription

Modalités d'inscription : avant le début de la formation, entretien préalable, dossier d'inscription à compléter et signature d'une convention de formation simplifiée.

Durée : 49h

Public : Chefs d'entreprise / Conjoint(s) / Salarié(s) / Demandeur d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 stagiaires

Suivi et évaluation :

- Evaluation des connaissances en début de formation
- Examen final écrit : A partir d'un dossier constitué de textes d'actualité à caractère économique et/ou réglementaire et/ou social, le candidat devra analyser l'ensemble de ces documents avant d'en mesurer l'impact éventuel sur son secteur d'activité, sa branche, son entreprise. Son point de vue, devra être argumenté et illustré d'exemples issus de son expérience.
- Examen final oral : 4 jours après l'écrit le candidat porte une analyse sur sa production écrite et apporte tout élément complémentaire ou rectificatif, en lien avec le thème lui paraissant pertinent pour le secteur des métiers.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Démonstrations par le formateur.
- Atelier participatif en groupe restreint
- Cours théoriques sur la technologie, les outils et les processus
- Exercices pratiques de difficulté croissante, sous contrôle individualisé.
- Travail en autonomie pour la répétition des gestes.
- Projets individuels pour l'application des compétences.



Pour plus d'informations

Partout présents

LA CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pebre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Notre centre de contact :

04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations

Séquence 1 :

Le cycle de vie de l'entreprise, de sa création à sa liquidation

Créer son entreprise :

- Appréhender les étapes et les interlocuteurs de la création d'entreprise.

Assurer la gestion quotidienne de son entreprise :

- Se familiariser avec les concepts essentiels du droit.

Gérer les défis financiers :

- Identifier les problèmes financiers et trouver des solutions.
- Réaliser la transmission de l'entreprise artisanale
- Reconnaître les procédures et les étapes liées à la transmission d'une entreprise.

Situer l'entreprise artisanale et son contexte métier :

- Acquérir une connaissance de l'environnement institutionnel de l'entreprise.

Séquence 2 :

Améliorer la communication professionnelle

Renforcer les compétences linguistiques en français :

- Améliorer la précision et l'exactitude de l'expression.

Élaborer un discours argumenté à l'écrit et à l'oral :

- Développer la capacité à persuader.